



POLOGNE

Vous n'avez pas besoin d'un visa d'entrée pour vous rendre en **Pologne**, pour un séjour de moins de 3 mois, si vous êtes ***citoyen français***.

Si vous êtes citoyen d'un des Etats suivants, il vous suffit d'être en possession de votre passeport en cours de validité d'au moins 6 mois.

Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bolivie, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada, Chili, Corée du Sud, Costa Rica, Croatie, El Salvador, Etats Unis, Guatamala, Honduras, Hong-Kong, Israël, Japon, Macao, Malaisie, Mexique, Nouvelle Zélande, Panama, Paraguay, Roumanie, Saint Martin, Saint Siège (Vatican), Singapour, Uruguay, Vénézuéla.

Pour les autres nationalités nous consulter.

Formalités à connaître :

- Pièce d'identité : Carte d'identité
- Validité minimale du passeport : 6 mois
- Visa pour un séjour touristique : non
- Visa pour un séjour d'affaire : non
- Vaccin : Aucun